



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Trois Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21 (le maire s'étant retiré au moment du vote du CA)

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 1 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaients présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD- **Adjoint**
S. ALLEG - S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT
A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - A. RASKIN -- JC. SANSONI - J. TOCQUER
C. VELAY - N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNE M14 AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 de la commune M14, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3 303 008,31 €	829 556,15 €
Recettes	3 769 983,45 €	1 017 357,86 €

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2016 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **478 180,22€** (dont un excédent de 466 975,14€ de 2016)
- Un excédent d'investissement de : **1 232 334,57€** (dont un excédent de 187 801,71€ de 2016)

Mais un reste à réaliser en dépenses de 863 665,47 € et un reste à réaliser en recettes de 31 600 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2016 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement - compte R -1068	207 203,21 €
Solde d'exécution reporté - compte R - 002	270 977,01 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté - compte R - 001	1 232 334,57 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE.